

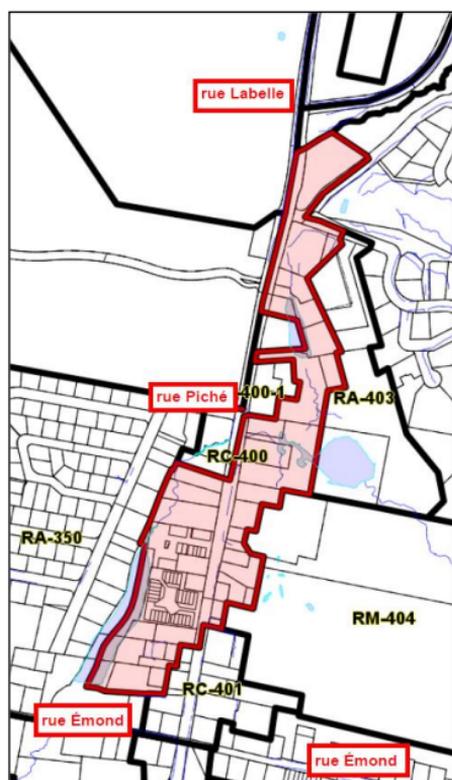


**AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE RÉFÉRENDAIRE  
VOTE PAR CORRESPONDANCE**

**VILLE DE MONT-TREMBLANT - ZONE RC-400  
SCRUTIN DU 10 JUILLET 2022**

Par cet avis public, Mme Claudine Fréchette, greffière, annonce les éléments suivants aux personnes habiles à voter du secteur concerné, soit la zone RC-400, tel que représenté dans le croquis ci-contre.

1. La liste référendaire a été déposée au bureau de la Ville de Mont-Tremblant le 14 juin 2022. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste référendaire si, le **17 mars 2022** :
  - vous étiez majeur;
  - vous aviez la citoyenneté canadienne;
  - vous n'étiez pas en curatelle;
  - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années.



De plus, vous deviez, le **17 mars 2022**, remplir l'une des deux conditions suivantes :

- avoir votre domicile sur dans la zone concernée et, depuis au moins six mois, au Québec;
- depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé dans la zone concernée.

**NOTE :** Si votre domicile n'est pas dans la zone concernée et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la greffière.

4. Vous pourrez consulter la liste référendaire et, si vous êtes une personne habile à voter domiciliée dans la zone concernée, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous :

Endroit	Jour et heure
Cour municipale 1145, rue de Saint-Jovite	Lundi 27 juin 19 h à 22 h
	Mardi 28 juin 10 h à 13 h et 14 h 30 à 17 h 30

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée dans la zone concernée doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents :
  - un qui indique le nom et la date de naissance de la personne;
  - l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Si vous être une **personne habile à voter non domiciliée** inscrite sur la liste référendaire, vous pouvez également voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez transmettre une demande écrite à la greffière **au plus tard le mardi 28 juin 2022** (vous pouvez remplir la section appropriée du formulaire vous permettant d'être inscrite ou inscrit sur la liste référendaire (voir la note au point 3.). Votre demande sera conservée pour tous les référendums suivant la réception de la demande jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée.
7. Vous pouvez joindre la greffière (ou la secrétaire de référendum, le cas échéant) à l'adresse et aux numéros de téléphone ci-dessous :

<b>Claudine Fréchette,</b> greffière 819 681-6420	<b>Maude Picotin,</b> secrétaire de référendum 819 425-8614
<b>Hôtel de ville de Mont-Tremblant</b> 1145, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant J8E 1V1	

Donné à Mont-Tremblant, ce 15 juin 2022.

Claudine Fréchette  
Greffière